



Succession accord transactionnel et forfaitaire sur creances

Par **Damianich**, le **09/07/2011** à **13:12**

Sa 9 juillet 2011
Bonjour
Dans la succession de mon père qui a eu des enfants de 2 mariages, le notaire nous propose un accord transactionnel et forfaitaire pour corriger une donation indue, suivie d'une vente d'une propriété et du rachat d'une nouvelle propriété en usufruit pour mon père et ma belle mère et en nue propriété aux enfants du second mariage.
Cet accord reconnaîtrait une créance pour les enfants du 1er mariage, avec une hypothèque sur les biens, mais un règlement de cette créance au départ en maison de retraite ou au décès de notre belle mère qui est âgée de 83 ans et usufruitière du bien hypothéqué.
Comment faire pour qu'à échéance nous ne soyons pas obligés d'aller au TGI.
Pouvez vous m'indiquer les termes que doit porter cet accord: formule exécutoire...date...montant exacte ? pour qu'un huissier puisse faire exécuter cet accord éventuellement par une saisie vente.
Merci de votre aide.
J.Damianich

Par **mimi493**, le **09/07/2011** à **13:57**

[citation]pour qu'un huissier puisse faire exécuter cet accord éventuellement par une saisie vente . [citation] ça, ça m'étonnerait, sans accord du juge
Vous feriez mieux de prendre une part de la propriété dès maintenant